

▲ SECTEUR ROUTIER

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Le partenariat a permis de réaliser d'importants projets routiers allant d'un simple aménagement par traitement de points durs à la construction complète de la route. Le partenariat qui concerne les routes rurales représente 78% de l'ensemble des projets cofinancés avec 4700 km de routes rurales réparties en 3118 km de construction et 1582 km d'aménagement. Le coût de ce programme est de 2,87 milliards de dirhams dont la contribution du Département de l'Équipement est de 65% du coût total.

A fin décembre 2004, 3174 km de routes rurales sont réalisés en partenariat et 1526 km sont en cours de réalisation ou programmés.

Par ailleurs, et dans le cadre de la dynamisation du rôle des Régions dans le développement durable et le renforcement de la décentralisation, le partenariat prend actuellement une nouvelle dimension en s'orientant vers les projets de routes structurantes à forte valeur ajoutée économique tels que les routes express à doubles voies permettant de relier les grands pôles économiques. Le Ministère de l'Équipement et du Transport a conclu dans ce cadre des conventions de partenariat avec les Conseils Régionaux de :

- **Région de Souss - Massa - Draa** pour la construction de la voie express reliant Agadir à Taroudant sur 65 Km pour un coût global d'environ 200 Mdh (opération achevée) et pour la réalisation d'un programme de maintenance de 286 km de routes et le dédoublement d'un ouvrage d'art avec un coût global de 280 Mdh. (convention signée en 2005).
- **Région de Tanger -Tétouan** pour le dédoublement de la route nationale n°2 reliant Tanger à Tétouan sur 52 Km, le dédoublement de la route nationale n°1 reliant Gzenaya à Tanger sur 10 Km, le dédoublement de la voie de contournement de la ville de Tétouan sur 10 Km, la construction de la voie de contournement de la ville de Larache sur 4 Km, et la construction de la route reliant Tamorot à Ratba sur 30Km dans la Province de Chefchaouen. Le Coût global de ces opérations est d'environ 483 Mdh.
- **Région de l'Oriental** pour le dédoublement de la route nationale n°2 reliant Oujda à Nador sur les tronçons qui connaissent un trafic important surtout en période d'été à l'occasion du retour des citoyens marocains résidant à l'étranger. Ces tronçons relient l'aéroport Oujda Angad à Ahfir sur 20 Km et l'aéroport El Aruit à Selouan sur 9 Km. Le coût global de ces projets est d'environ 96 Mdh.
- **Région de Tadla - Azilal** pour la réalisation de l'étude de construction d'une voie express sur un linéaire total de 55 Km entre Beni Mellal et la limite avec la province de Khouribga, et la construction de la 1ère tranche de cette voie expresse entre Béni Mellal et Sidi Jaber sur 10,5 Km, ainsi que la construction ou la maintenance de routes provinciales et régionales sur un linéaire de 58 Km. Le coût global de ces opérations est d'environ 130 Mdh.

TRANSPORT ROUTIER

Le CNPAC a signé, en juin 2004, avec le Croissant Rouge Marocain, une Convention de coopération dans le domaine de la prévention et de la sécurité routière dont l'objectif est d'organiser des opérations de sensibilisation directe des usagers de la route, afin de :

- Prodiguer d'une manière directe les conseils visant la sécurité des piétons ;

- Rectifier les mauvais comportements afin d'assurer une meilleure condition de sécurité des piétons ;
- Aider les enfants à traverser la chaussée en toute sécurité.

Pour sa part, l'Office National des Aéroports a pu enrichir ses liens en 2004, à travers :

- le lancement d'un nouveau cycle de formation d'ingénieurs de l'aviation civile, en partenariat avec l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile française (ENAC) et Thalès Université, qui sont également partenaires dans la formation en contrôle de la navigation aérienne, assurée par l'Académie Internationale Mohammed VI.



En plus du projet de formation d'ingénieurs de l'aviation civile, Thalès Université coopère avec l'Académie dans le cadres de deux autres projets d'envergure: la mise en place d'une formation en sûreté aéroportuaire conforme aux nouvelles normes européennes, et la réalisation d'un programme de haut niveau de formation modulaire en management de projets.



Visite d'une délégation de la BAD à l'aéroport Mohammed V

- Le lancement de la construction du troisième Terminal de l'aéroport Mohammed V, en partenariat avec « Aéroports de Paris » qui en assure la maîtrise d'œuvre.
- La signature d'un accord de partenariat et d'actes de jumelages avec les aéroports égyptiens du Caire, Charm Cheikh et Hurdaga.



▲ SECTEUR MARITIME

Les accords de partenariat constituent une composante essentielle de la politique commerciale de l'ODEP visant à atteindre les objectifs suivants :

- La satisfaction des clients à travers un service rapide, sûr, fiable, efficace et au moindre coût,
- L'optimisation de l'utilisation de l'Outil portuaire,
- L'amélioration des performances de l'ODEP.

Les accords de partenariat permettant d'établir des rapports équilibrés entre l'ODEP et ses clients, constituent un cadre pour la formalisation des engagements réciproques permettant d'atteindre ces objectifs.

Ces engagements réciproques portent essentiellement sur :

- La mise à la disposition des clients des moyens matériels et humains.
- La réalisation d'un trafic et d'un rendement minimum des opérations de manutention.
- L'application d'un tarif contractuel des prestations, plus favorable pour les clients que le tarif réglementaire.
- Le conditionnement des marchandises et le type des navires à affréter, etc.

En 2004, l'ODEP a conclu plus de sept accords de partenariat avec ses clients. Ces accords ont concerné plusieurs activités dont les agrumes et primeurs, les produits sidérurgiques, les engrais et les minerais.